

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable et de la  
mer en charge des technologies vertes  
et des négociations sur le climat**

NOR : DEVS1012608A

*(Texte non publié au Journal officiel)*

**ARRÊTÉ du 17 MAI 2010**

fixant les dates de l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière de la session de 2011.

**Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,**

Vu le code de la route, notamment l'article R. 212-3 ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2010 relatif aux conditions d'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière, et notamment son article 4 :

Sur proposition de la Déléguée à la sécurité et à la circulation routières,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Les dates de l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER) de la session de 2011 sont fixées selon le calendrier suivant pour le diplôme de base :

- Dates de clôture des inscriptions :

, le 6 septembre 2010 inclus pour les candidats tenus de se soumettre à l'épreuve de contrôle de niveau :

. le 4 octobre 2010 inclus pour tous les candidats accédant directement aux épreuves d'admissibilité ou dispensés des épreuves d'admissibilité.

- Dates des épreuves :

. épreuve préalable de contrôle de niveau : le 13 octobre 2010 à 13 heures 30 (heure de Paris) :

. épreuve écrite d'admissibilité : le 7 novembre 2010 à 13 heures 30 (heure de Paris) ; l'épreuve orale d'admissibilité est organisée le même jour ou les jours suivants :

. épreuve d'admission intitulée « contrôle des connaissances » : le 18 mai 2011 à 13 heures 30 (heure de Paris) ; les autres épreuves d'admission sont organisées à compter des jours suivants :

. épreuve de rattrapage intitulée « contrôle des connaissances » : le 7 septembre 2011 à 13 heures 30 (heure de Paris) ; les autres épreuves de rattrapage sont organisées le même jour ou les jours suivants.

## **Article 2**

Les dates des épreuves en vue de l'obtention de la mention "deux-roues" ou de la mention "groupe lourd" de l'examen du BEPECASER de la session de 2011 sont fixées comme suit :

- date de clôture des inscriptions : le 22 août 2011 inclus :
- date à compter de laquelle les épreuves sont organisées : le 3 octobre 2011 :
- date à partir de laquelle les épreuves de rattrapage de la mention « groupe lourd » sont organisées : le 30 janvier 2012.

## **Article 3**

Les dossiers de candidature accompagnés des pièces énumérées à l'article 8 de l'arrêté du 3 mai 2010 relatif aux conditions d'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière doivent soit être déposés au plus tard à 16 heures le jour de la date de clôture des inscriptions, à la préfecture du lieu de résidence du candidat ou du lieu de son centre de formation, soit être adressés à la préfecture au plus tard le même jour, par voie postale, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier de candidature déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des bureaux de la circulation des préfectures.

#### Article 4

La Déléguee à la sécurité et à la circulation routières est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Pour le ministre d'écologie, par délégation :  
P/ La Préfète, Déléguee à la Sécurité  
et à la Circulation routières  
Le Sous-directeur de l'éducation routière

  
Marc MEUNIER